



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Offices

Question écrite n° 44954

### Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur les inquiétudes des anciens combattants relatives à l'étude de faisabilité, diligentée auprès de plusieurs préfets, d'un schéma de reorganisation des services déconcentrés de l'Etat. Ce projet de réforme semble constituer une menace pour le devenir des services départementaux de l'ONAC et des services régionaux du ministère des anciens combattants et victimes de guerre. De plus, ce projet serait perçu par le monde combattant comme une atteinte au droit à réparation et un risque de glissement de la dignité vers l'assistanat. Il lui demande donc de veiller au respect des intérêts des anciens combattants.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le projet de schéma de reorganisation des services déconcentrés de l'Etat. Il s'agit d'une étude de faisabilité dans trois régions et quelques départements, demandée par voie de circulaire à quelques préfets. Ce n'est précisément qu'une étude de faisabilité dans le cadre de travaux touchant la réforme de l'Etat, dont le ministère des anciens combattants et victimes de guerre ne peut rester à l'écart. Il est clair que les structures territoriales du ministère et de l'Office national assurent avant tout un service de proximité au bénéfice des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre. Le Premier ministre, dans la droite ligne de ce que le Président de la République a toujours défendu, vient de confirmer au ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre que le Gouvernement n'envisageait pas de remettre en cause l'autonomie des services existants, ce qui assure le maintien des structures actuelles du ministère, de ses établissements publics et de ses services extérieurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Colombier Georges](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44954

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 1996, page 5850

**Réponse publiée le :** 16 décembre 1996, page 6590